

Le coût des subventions aux entreprises au Canada

par Tegan Hill et Joel Emes



FRASER
INSTITUTE

2023

Contenu

Sommaire / i

Introduction / 1

Définitions et méthodologie / 3

Dépenses en subventions aux entreprises / 5

Le coût des subventions aux entreprises par déclarant fiscal / 10

Subventions sous forme de part des revenus tirés de
l'impôt sur le revenu des sociétés / 19

Conclusion / 22

Tableaux annexes / 23

Références / 24

À propos des auteurs / 28

Remerciements / 28

Renseignements sur la publication / 29

Pour appuyer l'Institut Fraser / 30

Objectif, financement et indépendance / 30

À propos de l'Institut Fraser / 31

Comité consultatif de rédaction / 32

Sommaire

Les dépenses des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux en subventions aux entreprises ont totalisé 352,1 milliards \$ (ajustées en fonction de l'inflation) de 2007 à 2019. Pour mettre les choses en perspective, le Canada a dépensé 327,5 milliards \$ (ajusté en fonction de l'inflation) pour la défense nationale au cours de la période en question, soit 24,6 milliards \$ de moins que ce qui a été dépensé pour les subventions aux entreprises. De telles dépenses ont entraîné des coûts importants pour les contribuables canadiens et les budgets gouvernementaux. Compte tenu des déficits budgétaires continus et de l'efficacité discutable des subventions aux entreprises dans la perspective de réaliser une croissance économique généralisée, les gouvernements canadiens devraient réévaluer rigoureusement ce domaine de dépenses.

Selon un important corpus de recherche, il existe peu de preuves que les subventions aux entreprises favorisent une croissance économique généralisée et/ou la création d'emplois. En fait, les subventions aux entreprises pourraient avoir un impact négatif sur le développement économique, car les tentatives des gouvernements de choisir les gagnants en intervenant dans le libre marché auront finalement pour effet de fausser les décisions privées et de mal affecter les ressources. L'efficacité douteuse des subventions aux entreprises justifie un examen plus approfondi du coût des dépenses gouvernementales dans ce domaine.

Plus précisément, ce rapport impose un montant en dollars au niveau des subventions versées au moyen des dépenses gouvernementales de 2007 à 2019. Nous constatons qu'après ajustement en fonction de l'inflation, les subventions fédérales, provinciales et locales ont totalisé 76,7 milliards \$, 223,3 milliards \$ et 52,1 milliards \$, respectivement. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une mesure complète du soutien apporté par les gouvernements aux entreprises, qui comprendrait tous les montants versés au moyen de dépenses fiscales, de garanties de prêt, d'investissements directs et de privilèges réglementaires accordés à des entreprises ou industries particulières. Le véritable niveau de soutien apporté par les gouvernements à certaines entreprises serait encore plus élevé.

Les contribuables assument en fin de compte le coût fiscal des subventions aux entreprises. Pour les Canadiens qui ont déposé leurs déclarations de revenus de 2007 à 2019, le coût des subventions totales par déclarant fiscal par province (en ordre décroissant) était : 18 785 \$ en Saskatchewan, 18 334 \$ au Québec, 14 811 \$ à l'Île-du-Prince-Édouard, 13 285 \$ en Alberta, 12 627 \$ en Ontario, 11 573 \$ en Colombie-Britannique, 11 290 \$ au Manitoba, 8 511 \$ en Nouvelle-Écosse, 7 057 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador et

6 048 \$ au Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un montant important d'argent des contribuables qui n'est pas disponible pour les programmes et services destinés aux Canadiens.

Il est également utile d'examiner le coût des subventions dans un contexte budgétaire. Une façon d'y parvenir est d'évaluer les subventions provinciales comme une part des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés correspondants de 2007 à 2019. Cela représente le montant des impôts qui pourraient être réduits ou même éliminés en l'absence de ces subventions.

Les résultats sont frappants, en particulier dans certaines provinces. L'Île-du-Prince-Édouard avait le plus haut niveau de subventions provinciales en tant que part des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés, soit une moyenne de 162,9 % de 2007 à 2019. En d'autres termes, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard aurait pu éliminer tous les impôts sur le revenu des sociétés au cours de la période s'il avait mis fin aux subventions aux entreprises, auquel cas il serait resté encore de l'argent.

Deux provinces ont dépensé l'équivalent de presque tous les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés sur les subventions provinciales. En moyenne, les subventions provinciales au Québec au cours de la période 2007-2019 représentaient 100,9 % des revenus annuels de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. Au Manitoba, le chiffre comparable était de 97,6 %. En d'autres termes, au Québec et au Manitoba, le gouvernement provincial aurait effectivement pu éliminer tous les impôts provinciaux sur le revenu des sociétés au cours de la période s'il avait également mis fin aux subventions provinciales aux entreprises.

La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont elles aussi engagé des dépenses relativement élevées en subventions provinciales en tant que part des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. Les subventions provinciales en Saskatchewan (en moyenne) représentaient 88,6 % des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. L'équivalent de près de neuf dollars en impôts sur le revenu des sociétés sur dix a été renvoyé aux entreprises sous forme de subventions de 2007 à 2019. En moyenne, les subventions provinciales en Colombie-Britannique représentaient 70,7 % de tous les revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés, ce qui équivaut à plus de deux sur trois dollars de revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés renvoyés à certaines entreprises.

Les subventions aux entreprises représentaient environ la moitié de tous les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés (en moyenne) en Ontario (46,1 %) et en Nouvelle-Écosse (47,6 %) de 2007 à 2019. Dans les trois provinces restantes, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, les subventions aux entreprises représentaient entre 30 et 40 % des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés (en moyenne). L'impôt sur le revenu des sociétés aurait pu être réduit de manière significative si les gouvernements avaient mis fin aux subventions aux entreprises dans l'une de ces provinces.

De toute évidence, les subventions aux entreprises entraînent des coûts importants pour les contribuables canadiens et les budgets gouvernementaux. Dans la mesure où ces subventions ne comportent pas d'avantages économiques à grande échelle, comme l'indique la documentation, il s'agit d'un domaine clé pour la réforme des dépenses.

Introduction

Les gouvernements devraient toujours se préoccuper de la pertinence et de la rationalité des dépenses publiques. Les déficits budgétaires persistants, qui existaient bien avant la pandémie de COVID-19, devraient inciter les gouvernements canadiens à réévaluer leurs dépenses et à les hiérarchiser.¹ Dans ce rapport, on passe en revue un domaine particulier de dépenses gouvernementales : les subventions aux entreprises.

Selon un important corpus de recherche, il existe peu de preuves que les subventions aux entreprises favorisent une croissance économique généralisée et/ou la création d'emplois; en fait, elles pourraient avoir un impact négatif sur le développement économique global.² En général, les tentatives des gouvernements de choisir les gagnants en intervenant dans le libre marché auront finalement pour effet de fausser les décisions privées et de mal affecter les ressources.³ La documentation révèle que, tout au plus, les

¹ Des niveaux relativement élevés de dépenses des gouvernements fédéral et provinciaux au cours de la dernière décennie et demie ont contribué aux déficits courants et à un endettement important, ce qui entraîne des coûts réels pour les Canadiens (Canada, 2021; Finances of the Nation, 2021; Fuss et Lafleur, 2021; Fuss et Palacios, 2020). Plusieurs provinces prévoient des excédents au cours de l'exercice 2022-2023, mais ces excédents sont largement alimentés par une hausse temporaire des revenus et ces provinces retourneront probablement à une situation déficitaire une fois que les revenus plus élevés se seront dissipés.

² Pour une revue complète de la documentation, voir Milke (2007); Mitchell, Horpedahl et Gonzalez (2022), Peters et Fisher (2004); Pack et Saggi (2006).

³ L'une des principales raisons pour lesquelles les subventions aux entreprises pourraient ne pas avoir un impact économique positif démontrable est attribuable à l'effet de substitution. Cet effet se produit lorsque les emplois et les investissements sont déplacés entre les juridictions, les industries ou les entreprises, au lieu d'être créés en réalité sur une base nette. Un exemple clair est lorsqu'Industrie Canada a payé 2,2 millions \$ pour aider à construire une nouvelle usine de traitement des poissons au Québec sur la prémisse que le projet permettrait de créer 250 nouveaux emplois. Un examen par le vérificateur général a révélé qu'une installation de traitement des poissons située à proximité avait inscrit après sa fermeture des pertes d'emploi équivalentes au nombre d'emplois créés par la nouvelle installation, en d'autres termes, les emplois ont été transférés, non créés, à un coût important pour les contribuables (Canada, 1995). De même, les gouvernements provinciaux utilisent fréquemment différentes formes de subventions pour attirer les entreprises et les investissements d'autres provinces. Par exemple, un éditeur de jeux vidéo de premier plan a cessé ses activités à Vancouver et a déménagé en Ontario pour profiter de 2 millions \$ en subventions du gouvernement de l'Ontario, en crédits d'impôt plus généreux (une forme de subventions aux entreprises) et potentiellement d'autres formes de soutien financier « non divulguées » (Hutchins, 2012; Mudhar, 2012). L'effet de substitution peut être encore plus localisé. Par exemple, l'Opportunity Calgary Investment Fund (OCIF) a versé à Parkland Corporation

subventions ont un effet étroit et limité sur le comportement économique local. Bien que l'efficacité douteuse des subventions aux entreprises ne soit pas l'objet de ce rapport, il invite à un examen plus approfondi du coût des dépenses gouvernementales dans ce domaine.

L'objectif de ce rapport est d'établir un montant en dollars et de donner un aperçu du niveau des subventions versées au moyen de dépenses gouvernementales au Canada de 2007 à 2019. Pour être clair, le rapport ne donne pas une mesure complète du soutien apporté par les gouvernements aux entreprises, ce qui comprend toutes les dépenses fiscales,⁴ les garanties de prêt, les investissements directs et les privilèges réglementaires accordés à des entreprises ou industries particulières. Nous ne cherchons pas à quantifier l'effet de toutes ces interventions politiques, principalement en raison de contraintes liées aux données et aux informations.⁵ Les gouvernements devraient améliorer la transparence lorsqu'il s'agit de communiquer leur soutien aux entreprises, y compris en produisant une comptabilité complète précisant ce soutien sous toutes ses formes.⁶

jusqu'à 4 millions \$ pour consolider ses activités nationales dans la ville et réaffecter 100 emplois du bureau de l'entreprise à Red Deer (Varcoe, 2019). Les subventions aux entreprises peuvent entraîner une perte nette pour l'économie lorsque les ressources sont affectées à des utilisations moins productives. Par exemple, une analyse de l'impact des subventions aux fabricants de véhicules automobiles, un bénéficiaire important des subventions aux entreprises en Ontario, estime que chaque dollar destiné à cette industrie correspond à une baisse de 4,6 cents de la valeur ajoutée (c'est-à-dire le revenu) pour l'économie globale, car les ressources sont détournées d'autres secteurs qui pourraient créer plus de valeur (Tombe, 2015). Dans certains cas, les subventions permettent d'assurer la survie des entreprises qui ne seraient pas autrement viables sur le plan économique. Une fois les subventions terminées, l'entreprise échoue et il revient aux contribuables d'en assumer le coût. Par exemple, le gouvernement de la Colombie-Britannique a offert 300 millions \$ en prêts et en garanties à une usine de pâte à Prince Rupert pour lui permettre de rester ouverte dans un contexte de concurrence provenant de nouvelles usines plus efficaces et moins polluantes. L'usine a néanmoins fini par fermer ses portes, avec une perte totale estimée de 333,2 millions \$ aux frais des contribuables (Colombie-Britannique, 2002 : 36). Voir Milke (2007) pour plus d'exemples.

⁴ Les dépenses fiscales ne sont incluses que si elles sont liées aux niveaux d'activités productives ou aux quantités ou valeurs des biens ou des services produits, vendus ou importés par des entreprises à but lucratif, par exemple, les crédits d'impôt liés aux dépenses en immobilisations/acquisitions (la correspondance par courriel avec un analyste-conseil de Statistique Canada, le 7 décembre 2022).

⁵ Le système fiscal est la principale méthode de prestation du soutien du gouvernement aux entreprises canadiennes dans toutes les juridictions, sauf le Québec (Lester, 2018). Le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux fournissent des données sur les dépenses fiscales pour certaines années, mais les données sur les dépenses fiscales ne sont pas additives. En d'autres termes, les interactions entre les dépenses fiscales ne sont pas comptabilisées, ce qui rend difficile de déterminer avec précision le coût total d'un tel soutien. D'autres contraintes liées aux données et aux informations ont été documentées rigoureusement lors des tentatives précédentes d'enquêter sur les subventions globales aux entreprises au Canada; voir Lester (2012, 2018); Milke (2014); Robson and Laurin (2017).

⁶ Pour des recommandations particulières visant à améliorer la transparence, consultez Lester (2012, 2018); Milke (2014); Robson et Laurin (2017).

Définitions et méthodologie

Ce rapport repose sur les données tirées des comptes économiques provinciaux (CÉP) de Statistique Canada, basées sur le Système canadien des comptes macroéconomiques. Tel que défini dans le guide de l'utilisateur de ce dernier, les subventions sont des « transferts non requis actuels que les unités gouvernementales effectuent en faveur des entreprises en fonction du niveau de leurs activités de production ou des quantités ou valeurs des biens ou services qu'elles produisent, vendent, exportent ou importent » (Statistique Canada, 2018). La période considérée est de 2007 à 2019; il y a une rupture de la série de données en 2007, ce qui rend les comparaisons avec les années précédentes difficiles, tandis que 2019 est la dernière année de données disponibles avant le début des dépenses importantes liées à la COVID qui (en théorie) devraient diminuer progressivement à mesure que la pandémie s'estompe.

Les subventions sont versées à la fois aux entreprises privées et aux entreprises gouvernementales (EG), et il existe des arguments raisonnables pour et contre l'inclusion de subventions à ces dernières. On peut faire valoir que l'État ne peut pas vraiment se subventionner lui-même, c'est-à-dire que les subventions commerciales aux entreprises gouvernementales pourraient simplement être considérées comme le transfert de fonds d'une partie du secteur public à une autre. Pourtant, qu'une subvention soit versée à une entreprise privée ou à une EG aurait probablement peu d'effet du point de vue du contribuable et/ou des concurrents : chacune impose des coûts aux contribuables et désavantage les concurrents. Pour cette raison, et parce que Statistique Canada ne délimite pas les deux dans le tableau de données utilisé, les subventions aux EG sont incluses dans les chiffres globaux présentés dans ce rapport. (Le tableau 1 de l'annexe donne un aperçu des subventions aux EG.⁷)

Ce rapport regroupe les transferts de capitaux aux entreprises selon la définition standard des subventions. Les transferts de capitaux sont des « transferts non requis lorsque la partie effectuant le transfert réalise les fonds concernés par la cession d'un actif (autre que les liquidités ou les stocks), par la renonciation d'une réclamation financière (autre que les comptes débiteurs) ou par la partie bénéficiaire du transfert est tenue d'acquérir un actif (autre que les liquidités ou les stocks) ou que les deux conditions sont

⁷ Les données sur les EG tirées du tableau 10-10-0147-01 de Statistique Canada ne peuvent pas être déduites des données fournies dans le tableau 36-10-0450-01 puisque les deux tableaux ont recours à des approches comptables différentes. Nous avons utilisé le tableau 36-10-0450-01 pour ce rapport, car il comprend un compte rendu plus détaillé des subventions commerciales, en plus de fournir davantage de données historiques.

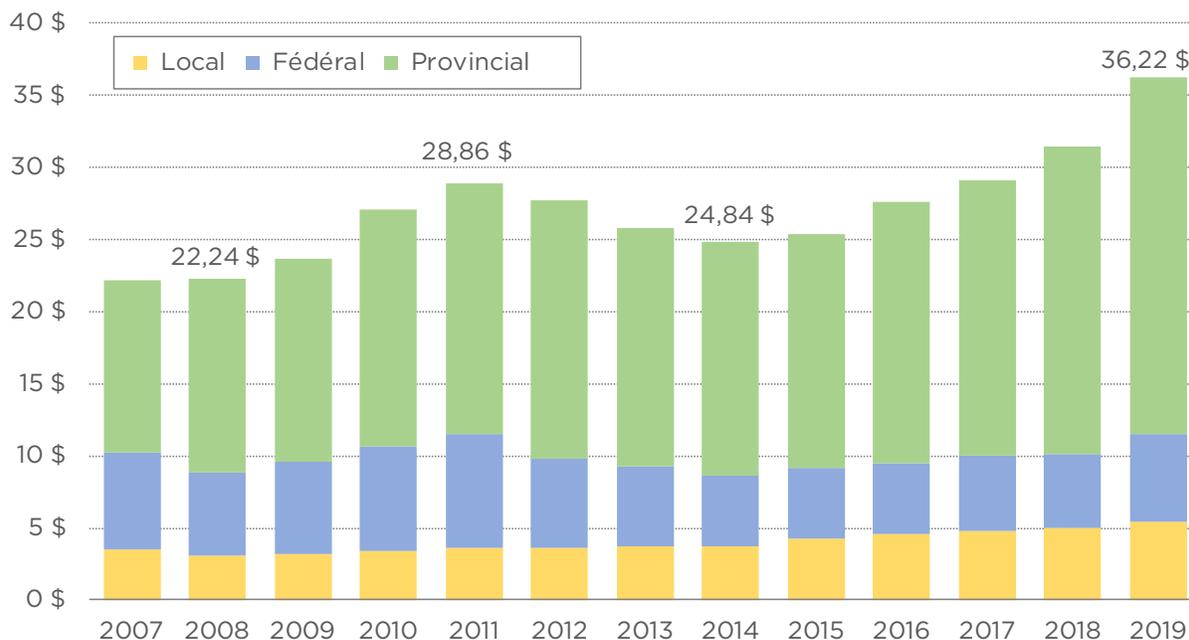
remplies ». En général, les transferts de capitaux aux entreprises consistent en des transferts aux GE, généralement pour les systèmes légers sur rail et d'autres projets de transport en commun.⁸ La principale similitude ici est que la définition formelle de « subventions » et celle de « transferts de capitaux » désignent des « transferts non requis », ce qui signifie que le gouvernement ne reçoit rien au moyen d'un avantage financier en échange du transfert.

⁸ Correspondance par courriel avec un analyste-conseil de Statistique Canada, le 29 août 2022.

Dépenses en subventions aux entreprises

La figure 1 montre le total des subventions des gouvernements fédéral, provinciaux et locaux en termes réels (dollars en 2020) de 2007 à 2019. Le total des subventions réelles a été le plus bas en 2008, à 22,2 milliards \$, augmenté pour passer à 28,9 milliards \$ en 2011 après la crise financière, puis diminué pour passer à 24,8 milliards \$ en 2014. Le total des subventions réelles a augmenté chaque année subséquente pour ainsi atteindre 36,2 milliards \$ en 2019, le niveau le plus élevé au cours de la période. Rappelez-vous que ces données ne comprennent pas toutes les dépenses fiscales : les crédits d'impôt et les taux préférentiels d'imposition sur le revenu des sociétés peuvent s'élever à un montant annuel supplémentaire de 15 milliards \$, tandis que les gains en capital préférentiels et les taux de retenue à la source pour les sociétés peuvent se traduire par un montant supplémentaire de 20 milliards \$ (Mintz, 2022). Dans l'ensemble, de 2007 à 2019, les subventions réelles ont totalisé 352,1 milliards \$. Pour mettre les choses en perspective, le Canada a dépensé

Figure 1 : Subventions totales ajustées en fonction de l'inflation, 2020 milliards \$, Canada



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01.

Tableau 1 : Subventions fédérales et provinciales ajustées en fonction de l'inflation, 2020 millions \$, 2007-2019

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Somme de 2007 à 2019
Fédéral	6 670	5 802	6 359	7 284	7 959	6 157	5 534	4 915	4 819	4 836	5 191	5 190	6 001	76 717
T.-N.-L.	76	91	121	143	173	154	132	108	92	86	97	91	90	1 455
Î.-P.-É.	76	100	121	95	75	84	67	66	71	92	125	144	171	1 288
N.-É.	173	186	202	193	197	245	220	268	253	268	310	302	290	3 108
N.-B.	123	106	126	112	122	117	122	117	134	102	121	113	104	1 518
QC	6 252	6 421	6 074	6 000	5 993	6 196	5 933	5 677	5 463	6 063	6 032	6 376	7 162	79 640
ON	1 528	1 802	2 057	3 428	5 428	6 079	6 217	5 889	5 881	6 594	6 806	9 959	11 762	73 429
MB	366	382	500	646	969	534	436	488	452	458	398	326	312	6 267
SK	410	398	707	1 644	1 442	1 159	564	691	652	1 018	618	538	580	10 422
AB	1 519	2 117	2 330	2 467	1 193	1 467	1 173	1 142	1 440	1 451	2 438	1 330	2 020	22 089
C.-B.	1 392	1 668	1 768	1 544	1 663	1 817	1 609	1 620	1 703	1 928	2 054	2 006	2 169	22 942

Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01.

327,5 milliards \$ sur la défense nationale au cours de la période, soit 24,6 milliards \$ de moins que ce qui a été dépensé sur les subventions aux entreprises.

Étant donné que les subventions fédérales et provinciales représentaient 85 % du total des subventions réelles, le reste de cette analyse porte notamment sur ces deux ordres de gouvernement.⁹ Bien qu'il ne soit pas possible de préciser quelles sociétés du secteur privé et quelles EG ont reçu ces subventions, le contexte général est présenté dans les notes de bas de page lorsqu'elles sont disponibles.

Le tableau 1 présente des données sur les subventions réelles (en dollars de 2020) au niveau fédéral et par province. Comme le montre le tableau, les subventions réelles fédérales variaient d'un maximum de 8,0 milliards \$ en 2011 à un minimum de 4,8 milliards \$ en 2015, et se sont élevées à 6,0 milliards \$ en 2019. Pendant toute la période, les subventions fédérales réelles ont totalisé 76,7 milliards \$. Il est important de noter que les dépenses fiscales, qui ne sont pas entièrement incluses, sont historiquement la plus importante sphère de soutien du gouvernement fédéral pour les entreprises (Lester, 2018). Le gouvernement fédéral a dépensé 8,6 milliards \$ sur deux mesures fiscales seulement

⁹ Les subventions locales réelles ont coûté un total de 52,1 milliards \$ en termes réels de 2007 à 2019.

en 2019 : le taux d'imposition préférentiel pour les petites entreprises (4,9 milliards \$) et l'incitatif à l'investissement accéléré (3,7 milliards \$) (Canada, 2022).

Les véritables subventions provinciales ont varié d'un minimum de 12,0 milliards \$ en 2007 à un maximum de 24,8 milliards \$ en 2019 (figure 1). En d'autres termes, les subventions provinciales ont plus que doublé de 2007 à 2019, totalisant 223,3 milliards \$.¹⁰

Pour mettre les choses en contexte, il est important de ventiler les subventions provinciales réelles par juridiction. Les subventions ont été les plus élevées au Québec et en Ontario au cours de la période, ce qui n'est peut-être pas surprenant compte tenu de la taille relativement importante de leurs populations et de leurs économies. Au Québec, les subventions provinciales réelles ont totalisé 79,6 milliards \$ de 2007 à 2019,¹¹ variant d'un minimum de 5,5 milliards \$ en 2015 à un maximum de 7,2 milliards \$ en 2019. L'Ontario a accordé la deuxième subvention réelle la plus élevée, totalisant 73,4 milliards \$ au cours de la période, variant d'un minimum de 1,5 milliard \$ en 2007 à un maximum de 11,8 milliards \$ en 2019, soit une hausse de près de huit fois supérieure.¹²

¹⁰ Le fait que les subventions provinciales aient largement dépassé les subventions fédérales reflète en partie le grand nombre d'EG appartenant aux provinces, en particulier au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, et le rôle que jouent ces entreprises comme instruments de politique provinciale. Voir le tableau 1 de l'annexe pour plus d'informations.

¹¹ Selon Statistique Canada (la correspondance par courriel avec un analyste-conseil, le 6 décembre 2022), le Québec a historiquement inscrit un niveau de subventions plus élevé que la plupart des provinces en raison de niveaux plus élevés de crédits d'impôt remboursables aux entreprises et de subventions aux garderies. Le Québec est également la seule province pour laquelle les dépenses sont le principal système de prestation des subventions (Lester, 2018). L'analyste-conseil de Statistique Canada a également fourni des détails pour certaines années. Par exemple, entre 2016 et 2018, il y a eu des augmentations notables du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT), un fonds spécial pour les transports en commun. De plus, en 2018, Hydro-Québec a reçu des paiements pour aider à couvrir les coûts de service de la dette, bien qu'ils soient beaucoup plus petits que les transferts pour les travaux routiers et d'infrastructure. Il y a eu une augmentation importante en 2019, encore une fois en raison de l'augmentation des transferts pour les travaux routiers et d'infrastructure en vertu du FORT.

¹² Pour l'Ontario, cela a été en grande partie attribuable à une foule de nouveaux programmes lancés à partir de 2011, y compris le Crédit de transition pour les petites entreprises relativement à la transition vers la TVH, la Prestation ontarienne pour l'énergie propre, le Fonds pour les emplois dans les secteurs émergents (FESE), un programme de foyers de soins de longue durée et le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (la correspondance par courriel avec un analyste-conseil de Statistique Canada, le 6 décembre 2022). Dans l'ensemble, les subventions provinciales en Ontario sont fortement influencées par les subventions à l'électricité (la correspondance par courriel avec un analyste-conseil de Statistique Canada, le 26 août 2022). Par exemple, en 2009, la Loi sur l'énergie verte a été adoptée pour subventionner les contrats relatifs aux prix de l'électricité conclus avec les producteurs d'énergie renouvelable. Le gouvernement de l'Ontario a instauré une surtaxe, l'« Ajustement mondial », en fonction des prix de l'électricité pour financer le programme, ce qui a contribué à une augmentation radicale du coût de l'électricité au cours de la dernière décennie (Aliakbari, McKittrick et Stedman, 2018). En 2017, le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables a été mis en place pour réduire les factures d'électricité et, à compter du 1er novembre 2019, un nouveau rabais élargi a été instauré (voir Bureau de la comptabilité financière de l'Ontario, 2017, 2022, pour plus de détails sur le coût de ces programmes). L'analyste-conseil de Statistique Canada confirme qu'une

Comme le montre le tableau 1, la Colombie-Britannique s'est classée troisième pour ce qui est du niveau de subventions provinciales réelles le plus élevé, suivi de l'Alberta. En Colombie-Britannique, les subventions provinciales réelles ont totalisé 22,9 milliards \$ de 2007 à 2019,¹³ variant d'un minimum de 1,4 milliard \$ en 2007 à un maximum de 2,2 milliards \$ en 2019. Les subventions provinciales réelles en Alberta ont totalisé 22,1 milliards \$ au cours de la période, variant d'un maximum de 2,5 milliards \$ en 2010 à un minimum de 1,1 milliard \$ en 2014.¹⁴

En Saskatchewan, les subventions provinciales réelles ont totalisé 10,4 milliards \$ de 2007 à 2019, variant d'un minimum de 398 millions \$ en 2008 à un maximum de 1,6 milliard \$ en 2010.¹⁵

grande partie de l'augmentation constatée en 2018 et en 2019 provient de l'atténuation des tarifs du secteur de l'électricité.

¹³ Plus de la moitié (55,7 %) de toutes les subventions provinciales en Colombie-Britannique sont versées aux EG, soit la proportion la plus élevée de toutes les provinces (Statistique Canada, 2022a). Ces chiffres sont basés sur une norme comptable différente de celle utilisée dans les principaux tableaux présentés dans ce rapport.

¹⁴ En Alberta, les subventions provinciales ont fluctué considérablement d'une année à l'autre (tableau 1). Dans l'ensemble, la variation annuelle s'explique dans une large mesure par les subventions agricoles (la correspondance par courriel avec un analyste-conseil de Statistique Canada, le 6 décembre 2022). Par exemple, l'une des plus importantes augmentations d'année en année s'est produite en 2008 : selon Statistique Canada (2022d), une majorité (395 millions \$) de l'augmentation totale de 598 millions \$ des subventions était attribuable à une augmentation des subventions agricoles. De plus, dans les années 2000, le gouvernement de l'Alberta a exigé qu'une partie des recettes des ventes aux enchères d'électricité soit utilisée pour réduire les factures d'électricité des utilisateurs industriels et résidentiels. Entre 2006 et 2009, des recettes de l'ordre de 840 millions \$ ont été utilisées pour réduire les factures d'électricité sous forme de subventions (Balancing Pool, 2010 : 5). Selon un analyste-conseil de Statistique Canada, les subventions aux entreprises en Alberta étaient relativement élevées en 2009 et 2010 en raison des crédits d'impôt pour le forage, destinés à stimuler le forage en améliorant l'économie de l'exploration et du développement du gaz naturel (Alberta, 2010). En 2017, l'augmentation la plus élevée d'année en année (987 millions \$) reflète une augmentation de 1,2 milliard \$ des transferts de capitaux, tandis que les subventions agricoles et non agricoles ont diminué d'un total de 197 millions \$ (Statistique Canada, 2022a). Cela reflète les paiements versés aux producteurs d'électricité au charbon (la correspondance par courriel avec un analyste-conseil de Statistique Canada, le 6 décembre 2022). L'augmentation des transferts de capitaux pourrait également refléter un financement supplémentaire pour le Plan de leadership climatique, qui comprend des projets de transport en commun léger sur rail, entre autres initiatives (Alberta, 2017a, 2017b). Enfin, les transferts de capitaux ont entraîné l'augmentation en 2019, ce qui reflète les paiements pour l'annulation des contrats visant l'expédition du pétrole brut par voie ferroviaire.

¹⁵ En Saskatchewan, les fluctuations des subventions provinciales ont été alimentées par les variations des subventions agricoles (Statistique Canada, 2022d). Par exemple, les 813 millions \$ de la hausse de 937 millions \$ des subventions provinciales en 2010 peuvent s'appliquer par des subventions agricoles plus élevées. Les subventions agricoles expliquent également la grande majorité du déclin en 2013 et l'augmentation en 2016.

Au Manitoba, les subventions provinciales réelles ont totalisé 6,3 milliards \$ de 2007 à 2019, atteignant un maximum de 969 millions \$ en 2011 et un minimum de 312 millions \$ en 2019.¹⁶

Les provinces de l'Atlantique ont affiché les subventions provinciales réelles les plus faibles au cours de la période. Cela reflète en partie la taille relativement petite de leurs économies et de leurs populations. En Nouvelle-Écosse, les subventions provinciales réelles ont totalisé 3,1 milliards \$ de 2007 à 2019, variant d'un minimum de 173 millions \$ en 2007 à un maximum de 310 millions \$ en 2017.

Au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, les subventions provinciales réelles ont totalisé 1,5 milliard \$ de 2007 à 2019. Au Nouveau-Brunswick, les subventions ont été les plus élevées en 2015, à 134 millions \$, et les plus faibles en 2016, à 102 millions \$. Les subventions provinciales à Terre-Neuve-et-Labrador ont varié d'un minimum de 76 millions \$ en 2007 à un maximum de 173 millions \$ en 2011.

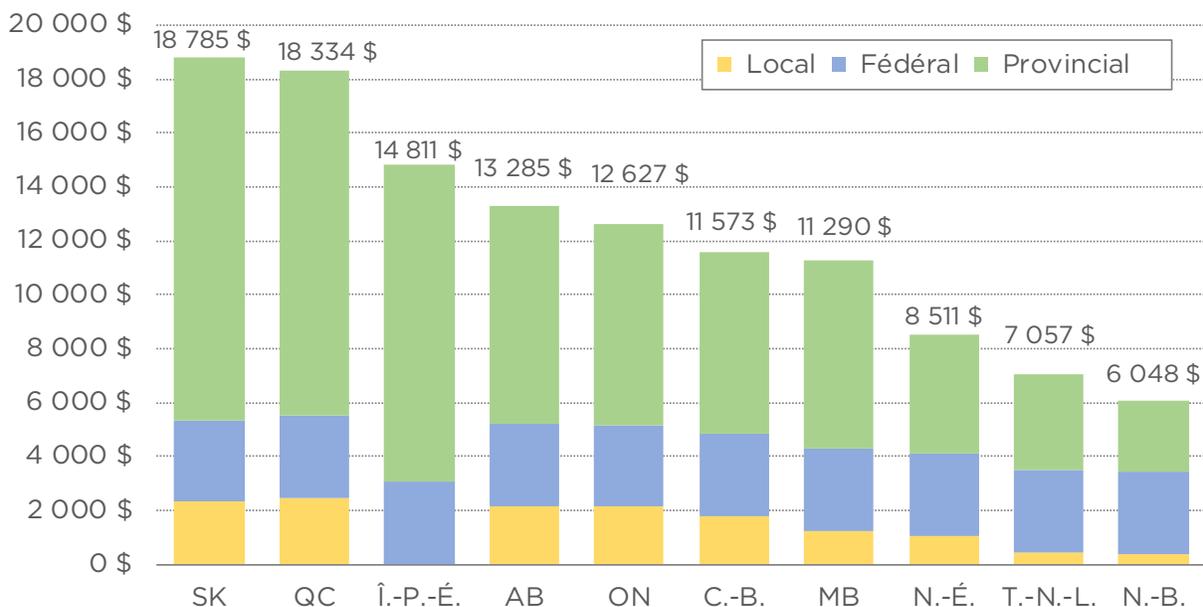
Enfin, l'Île-du-Prince-Édouard a dépensé 1,3 milliard \$ sur les subventions provinciales de 2007 à 2019. Les subventions provinciales réelles ont varié d'un minimum de 66 millions \$ en 2014 à un maximum de 171 millions \$ en 2019.

¹⁶ Comme en Saskatchewan, les subventions agricoles ont entraîné les fluctuations importantes des subventions provinciales du Manitoba. Par exemple, les subventions provinciales ont augmenté de 603 millions \$ entre 2007 et 2011, dont 581 millions \$ peuvent s'expliquer par des subventions agricoles plus élevées. De même, une baisse soutenue des subventions agricoles était presque entièrement responsable du niveau réduit de subventions au cours des années suivantes (Statistique Canada, 2022d).

Le coût des subventions aux entreprises par déclarant fiscal

Les contribuables assument en fin de compte le coût fiscal des subventions aux entreprises. Dans cet examen des subventions réelles (en dollars de 2020) par déclarant d'impôt sur le revenu par province, il est important de noter que le montant que certains déclarants d'impôt paient est surévalué et que le montant que d'autres paient est sous-estimé, selon le revenu des déclarants fiscaux individuels et d'autres facteurs. Néanmoins, l'examen est utile pour estimer le coût de renonciation (le potentiel perdu pour une autre utilisation pour le même argent) et pour mettre les choses en contexte dans le but de montrer combien chaque individu contribuerait si les coûts des subventions étaient répartis de manière égale. Pour être clair, il ne s'agit pas d'une mesure complète du coût de ces subventions. Par exemple, il n'inclut pas les coûts administratifs, les coûts supplémentaires de service de la dette engagés en raison de l'emprunt pour financer les dépenses dans ce

Figure 2 : Subventions ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, par province, total de 2007-2019



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Tableau 2 : Subventions ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, fédéral et provincial, 2007-2019

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Somme de 2007 à 2019
Fédéral	282	242	262	298	321	245	218	190	185	184	194	190	221	3 033
T.-N.-L.	194	231	302	358	427	379	323	263	222	210	235	221	223	3 588
Î.-P.-É.	734	957	1 146	895	702	786	625	604	650	820	1 101	1 238	1 501	11 760
N.-É.	254	273	294	279	283	353	315	382	358	379	432	415	405	4 421
N.-B.	217	186	220	194	212	203	211	201	229	174	204	188	175	2 614
QC	1 066	1 082	1 016	992	978	1 002	951	902	865	957	940	980	1 112	12 844
ON	171	200	224	371	581	643	650	605	596	663	671	954	1 138	7 466
MB	436	448	581	745	1 101	599	484	534	489	491	421	337	327	6 994
SK	572	541	954	2 205	1 895	1 498	718	869	813	1 266	761	648	708	13 447
AB	618	842	925	971	456	543	421	397	496	499	824	442	669	8 103
C.-B.	448	529	554	481	510	552	480	473	488	545	568	542	587	6 757

Remarques :

- Les subventions locales ne sont pas incluses dans ces données; voir le tableau 2 de l'annexe pour un examen des subventions locales par province.
- Les valeurs relatives aux provinces ne concernent que les subventions provinciales.

Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01, Table 18-10-0005-01, and Table 11-10-0047-01.

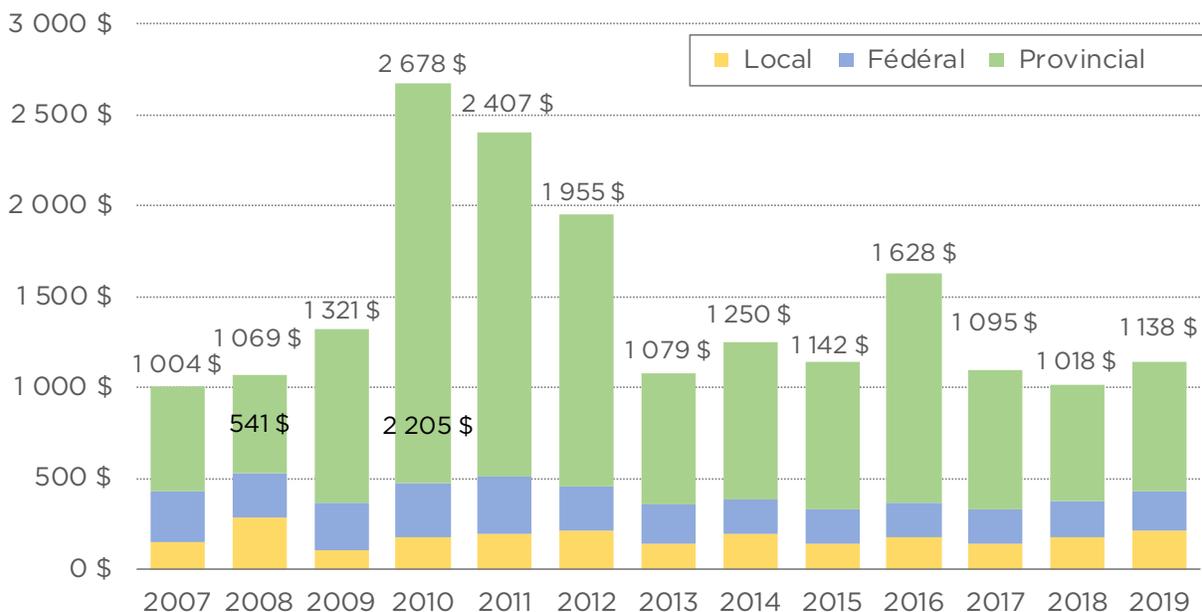
domaine, ou les coûts économiques, c'est-à-dire qu'il ne tient pas compte d'une mauvaise affectation des ressources, des pertes de recherche de rentes ou d'autres distorsions économiques que ces subventions causent.

La figure 2 montre le coût réel cumulatif des subventions gouvernementales fédérales, provinciales et locales par déclarant fiscal par province de 2007 à 2019. Comme le montre la figure, il y a eu une variation importante selon la province : le total des subventions par déclarant fiscal était le plus élevé en Saskatchewan, à 18 785 \$, et le plus bas au Nouveau-Brunswick, à 6 048 \$. Veuillez noter que le coût annuel des subventions fédérales est appliqué de manière égale par déclarant fiscal dans chaque province.

Le tableau 2 présente la ventilation des subventions fédérales et provinciales réelles par déclarant fiscal.¹⁷ Le coût réel des subventions fédérales a varié d'un maximum de 321 \$ par déclarant fiscal en 2011 à un minimum de 184 \$ par déclarant fiscal en 2016. Pour ceux qui ont déposé leurs déclarations de revenus chaque année, le coût cumulatif des subventions fédérales de 2007 à 2019 s'est élevé à 3 033 \$.

¹⁷ Bien qu'elles ne fassent pas l'objet de cette étude, les subventions locales par déclarant fiscal par province peuvent être consultées dans le tableau 2 de l'annexe et sont présentées dans les figures 3 à 12.

Figure 3 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Saskatchewan, 2007-2019

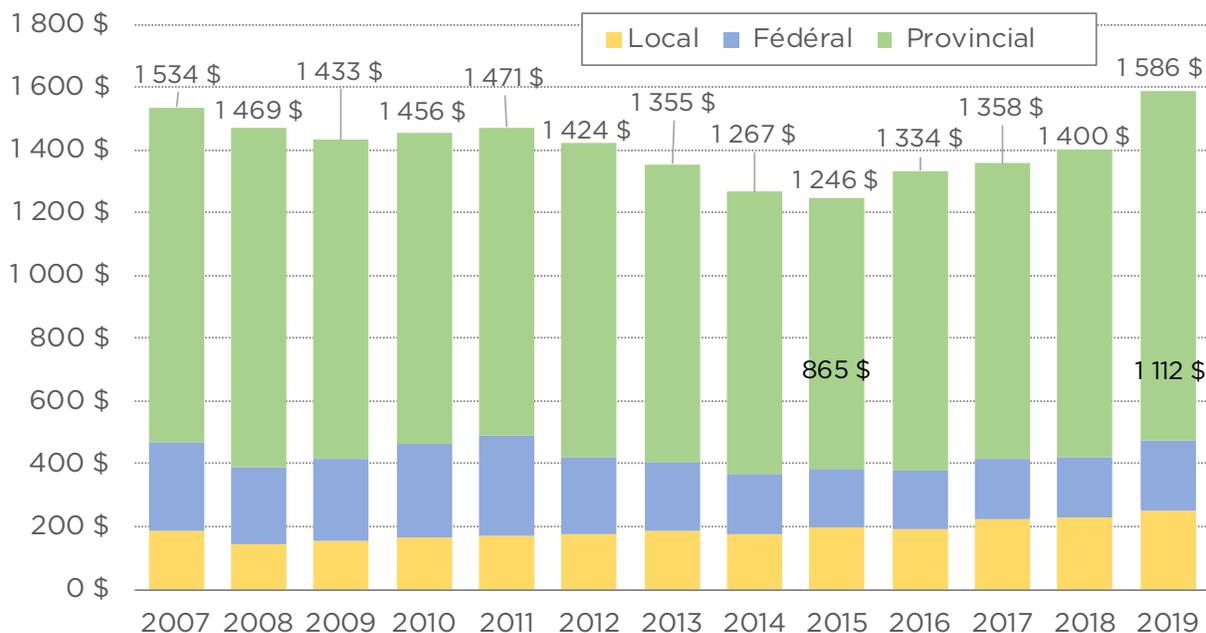


Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Étant donné que le coût des subventions fédérales est appliqué de manière égale par déclarant fiscal et que les subventions locales représentent une part relativement faible du total des subventions, les subventions provinciales sont le principal déterminant des différences des subventions totales par déclarant fiscal dans les provinces. Pour la Saskatchewan, la province ayant le total cumulatif le plus élevé de subventions réelles par déclarant fiscal, les subventions provinciales réelles ont varié d'un minimum de 541 \$ par déclarant fiscal en 2008 à un maximum de 2 205 \$ par déclarant fiscal en 2010 (figure 3). Le coût cumulatif des subventions provinciales réelles de 2007 à 2019 s'est élevé à 13 447 \$. Les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (2 305 \$) ont porté le coût cumulatif total des subventions par déclarant fiscal en Saskatchewan à 18 785 \$ au cours de la période.

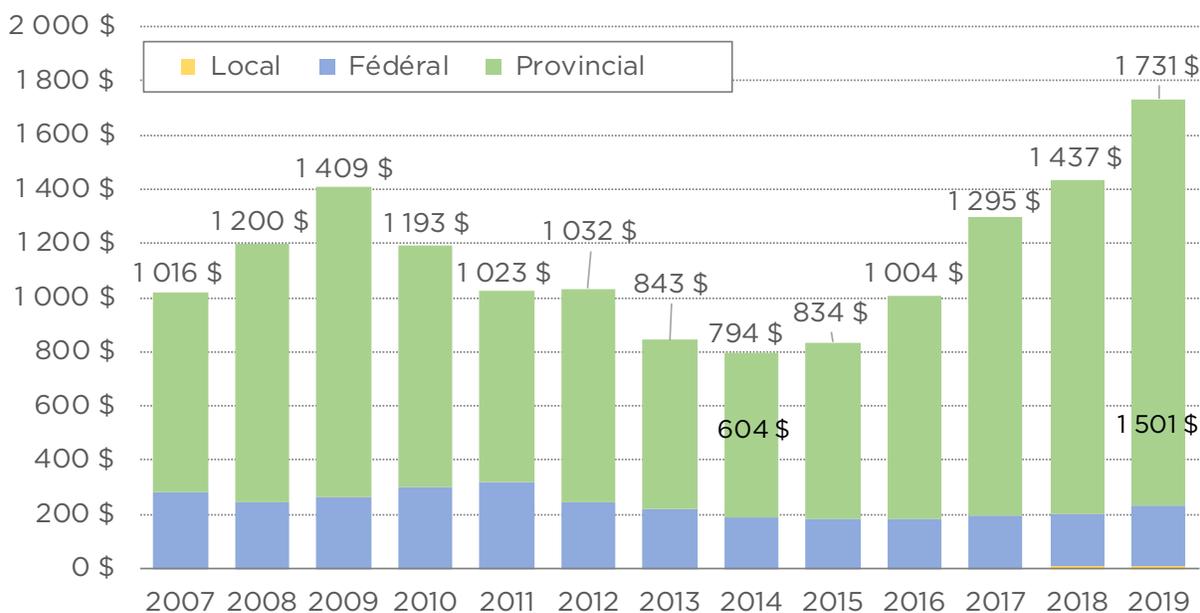
Le Québec a inscrit le total cumulatif des subventions réelles le plus élevé par déclarant fiscal pour la période de 2007-2019. Le coût des subventions provinciales réelles a varié d'un minimum de 865 \$ par déclarant fiscal en 2015 à un maximum de 1 112 \$ par déclarant fiscal en 2019 (figure 4), avec un coût cumulatif de 12 844 \$ par déclarant fiscal. Vu les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (2 457 \$), le coût cumulatif total des subventions par déclarant fiscal au Québec au cours de la période était de 18 334 \$.

Figure 4 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Québec, 2007-2019



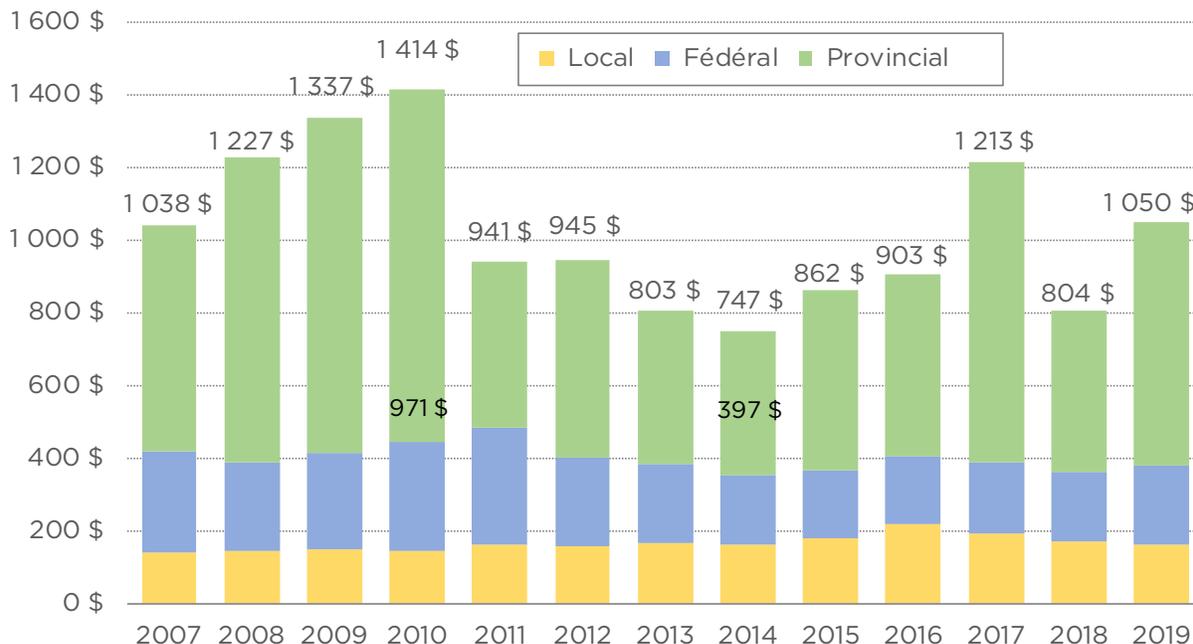
Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Figure 5 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Île-du-Prince-Édouard, 2007-2019



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Figure 6 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Alberta, 2007-2019



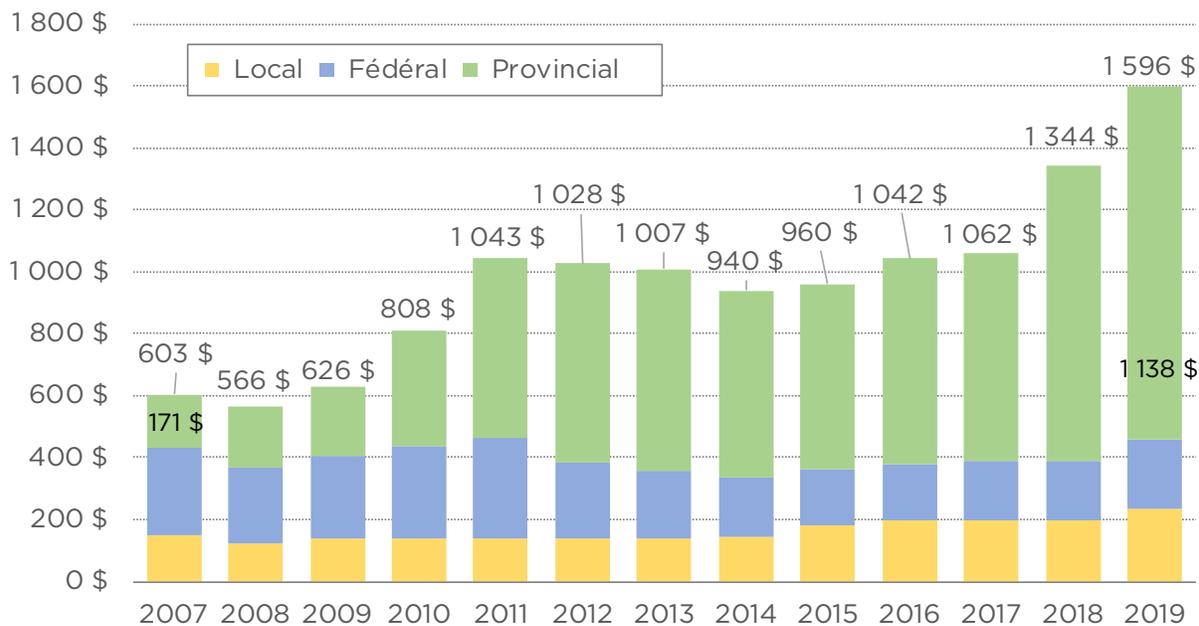
Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

L'Île-du-Prince-Édouard s'est classée troisième au chapitre des subventions réelles cumulatives par déclarant fiscal de 2007 à 2019.¹⁸ Le coût des subventions provinciales réelles a varié d'un minimum de 604 \$ par déclarant fiscal en 2014 à un maximum de 1 501 \$ en 2019 (figure 5), avec un coût cumulé par déclarant fiscal de 11 760 \$. L'ajout des subventions fédérales (3 033 \$) et locales (18 \$) a fait passer le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 14 811 \$.

L'Alberta s'est classée quatrième en matière de subventions réelles cumulatives par déclarant fiscal de 2007 à 2019. Les subventions provinciales réelles ont varié d'un maximum de 971 \$ par déclarant fiscal en 2010 à un minimum de 397 \$ en 2014 (figure 6), pour un total cumulé de 8 103 \$ par déclarant fiscal en Alberta. Les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (2 149 \$) ont porté le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 13 285 \$.

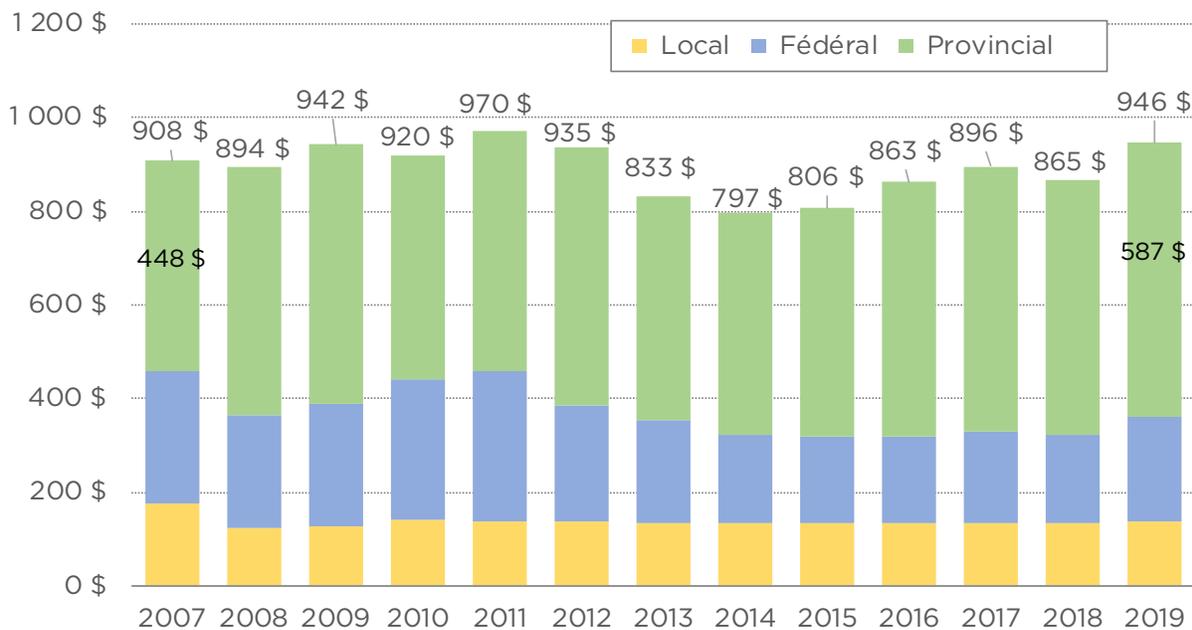
¹⁸ Cela reflète en partie la population relativement petite de la province. Or, il est également intéressant de noter qu'une part importante des subventions provinciales de l'Île-du-Prince-Édouard est affectée à l'agriculture (41 %), une part beaucoup plus importante que dans le reste du Canada atlantique. En termes réels (en dollars de 2020), l'Île-du-Prince-Édouard a dépensé plus que Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick sur les subventions agricoles de 2007 à 2019 et seulement 2 millions \$ de moins que la Nouvelle-Écosse, où l'on trouve d'ailleurs une population plus importante (Statistique Canada, 2022d).

Figure 7 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Ontario, 2007-2019



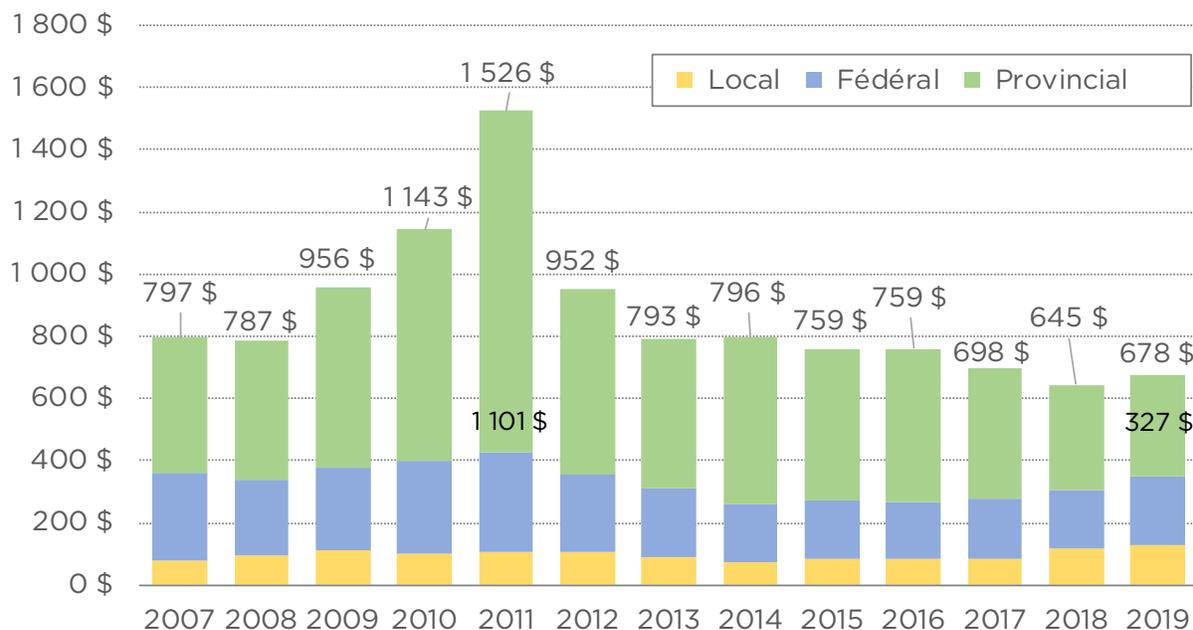
Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Figure 8 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant d'impôt, 2020 \$, Colombie-Britannique, 2007-2019



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Figure 9 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Manitoba, 2007-2019



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

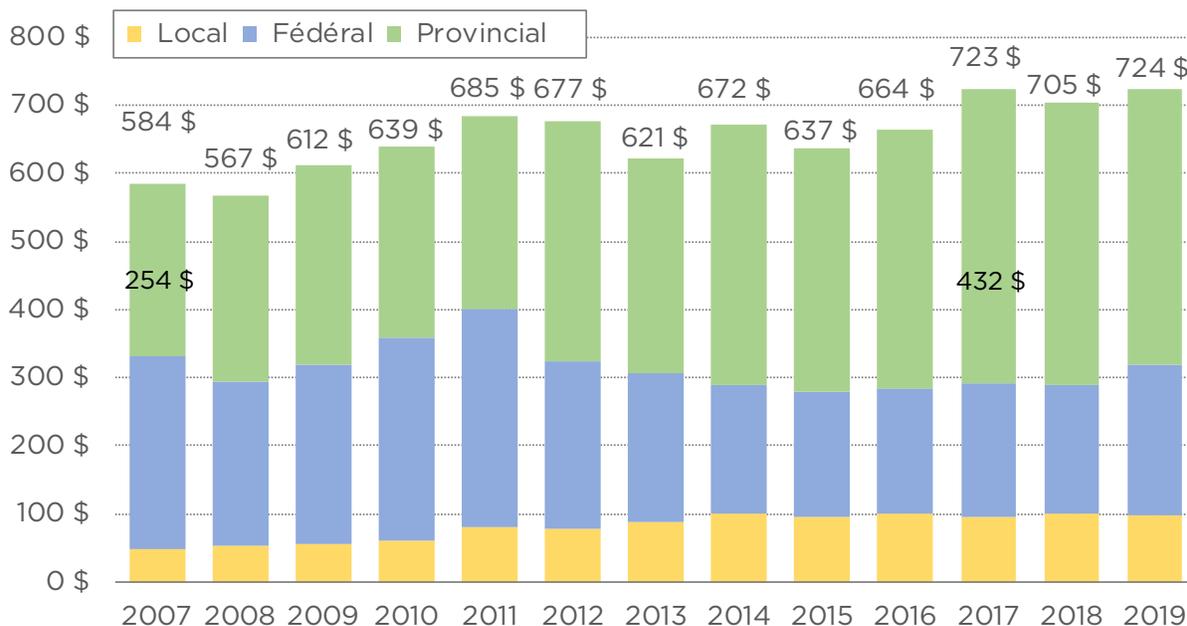
L'Ontario s'est classé cinquième au chapitre du coût réel cumulé des subventions par déclarant fiscal au cours de la période 2007-2019. Le coût des subventions provinciales réelles a varié d'un minimum de 171 \$ par déclarant fiscal en 2007 à un maximum de 1 138 \$ en 2019 (figure 7), pour un total cumulé de 7 466 \$ par déclarant fiscal. L'ajout des subventions fédérales (3 033 \$) et locales (2 128 \$) a fait passer le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 12 627 \$.

La Colombie-Britannique s'est classée sixième au chapitre du coût réel cumulé des subventions par déclarant fiscal. Les subventions provinciales réelles ont varié de 448 \$ par déclarant fiscal en 2007 à 587 \$ en 2019 (figure 8), soit 6 757 \$ par déclarant fiscal au cours de la période. Les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (1 783 \$) ont porté le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 11 573 \$.

Le Manitoba s'est classé septième au chapitre des subventions réelles cumulatives par déclarant fiscal de 2007 à 2019. Les subventions provinciales réelles ont atteint un maximum de 1 101 \$ par déclarant fiscal en 2011 et un minimum de 327 \$ en 2019 (figure 9), pour un total cumulé de 6 994 \$ par déclarant fiscal. Les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (1 263 \$) ont porté le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 11 290 \$.

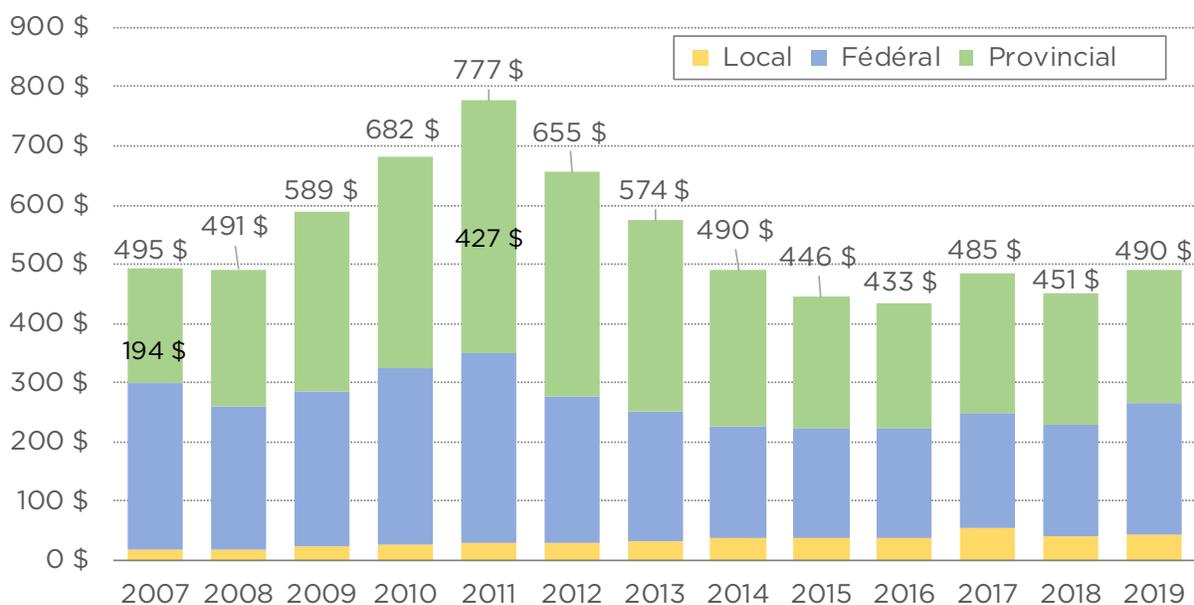
La Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick ont inscrit les subventions réelles cumulatives les plus faibles par déclarant fiscal au cours de la

Figure 10 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Nouvelle-Écosse, 2007-2019



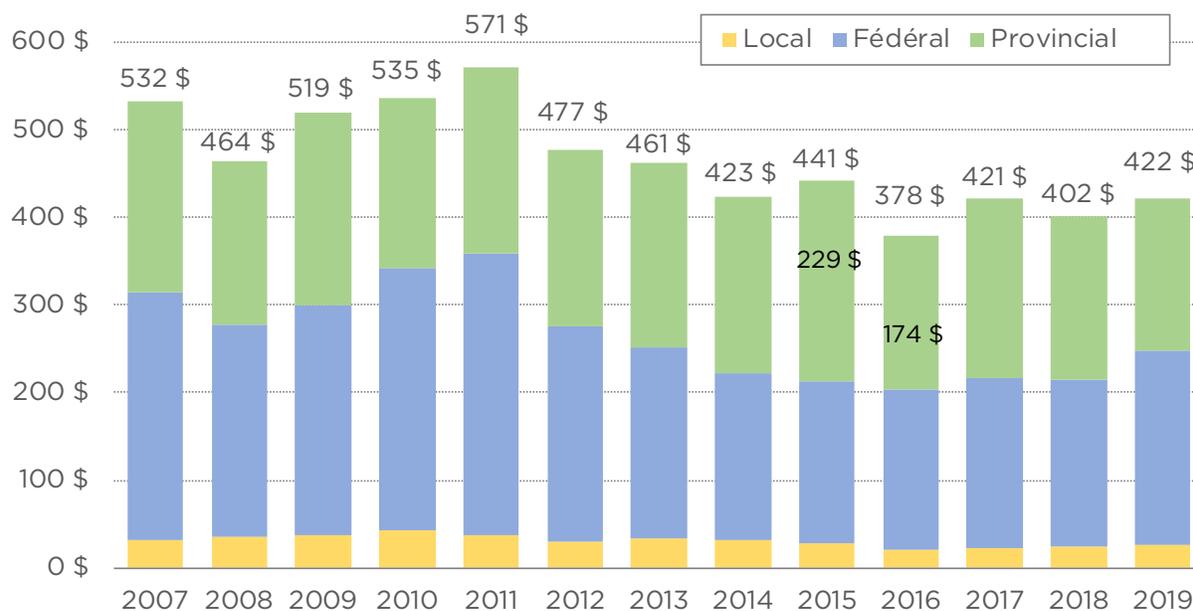
Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Figure 11 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Terre-Neuve-et-Labrador, 2007-2019



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Figure 12 : Coût des subventions totales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2020 \$, Nouveau-Brunswick, 2007-2019



Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

période 2007-2019. En Nouvelle-Écosse, les subventions provinciales réelles par déclarant fiscal ont été les plus faibles en 2007, à 254 \$, et les plus élevées en 2017, à 432 \$ (figure 10), pour un coût cumulé de 4 421 \$ par déclarant fiscal. Les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (1 056 \$) ont porté le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal de cette province à 8 511 \$ au cours de la période.¹⁹

À Terre-Neuve-et-Labrador, les subventions provinciales ont varié d'un minimum de 194 \$ par déclarant d'impôt en 2007 à un maximum de 427 \$ en 2011 (figure 11), pour un coût cumulé de 3 588 \$ par déclarant fiscal au cours de la période 2007-2019. Les subventions fédérales (3 033 \$) et locales (435 \$) ont ramené le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 7 057 \$.

Enfin, au Nouveau-Brunswick de 2007 à 2019, les subventions provinciales réelles par déclarant fiscal ont été les plus élevées en 2015, à 229 \$, et les plus faibles en 2016 à 174 \$ (figure 12), pour un coût cumulé de 2 614 \$ par déclarant fiscal. L'ajout des subventions fédérales (3 033 \$) et locales (401 \$) a fait passer le coût cumulé total des subventions par déclarant fiscal à 6 048 \$ au cours de la période.

¹⁹ Les subventions fédérales présentées dans nos tableaux sont les mêmes pour tous les contribuables canadiens et n'indiquent donc pas le montant réel des subventions fédérales allouées à chaque province. Il s'agit d'une distinction importante, car le secteur public joue un rôle global plus important dans l'économie des provinces atlantiques que dans les autres provinces.

Subventions sous forme de part des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés

Enfin, il est utile d'examiner le coût des subventions dans un contexte budgétaire. Le tableau 3 présente des données sur les subventions fédérales et provinciales sous forme de part des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés correspondants, une catégorie qui comprend les impôts sur les revenus des sociétés et des EG.²⁰ Cela représente le coût de renonciation en termes d'impôts qui auraient pu être réduits ou même éliminés en l'absence de ces subventions. Étant donné que les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés fluctuent considérablement chaque année, le tableau 3 comprend la moyenne de 2007 à 2019 pour chaque province et au niveau fédéral.

En moyenne, les subventions fédérales représentaient 13,3 % des revenus tirés de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés au cours de la période 2007-2019, ce qui équivaut à l'affectation de plus d'un dollar sur dix des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés aux diverses subventions aux entreprises, en moyenne, de 2007 à 2019. Encore une fois, il s'agit d'une sous-estimation du coût réel du soutien aux entreprises, car ce rapport n'inclut pas toutes les « dépenses fiscales », les garanties de prêt, les investissements directs et d'autres formes de soutien apporté par les gouvernements aux entreprises au Canada.

Au niveau provincial, les subventions représentaient une part encore plus importante des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. L'Île-du-Prince-Édouard a affiché le niveau le plus élevé de subventions provinciales exprimées en tant que part des revenus tirés²¹ de l'impôt sur le revenu des sociétés, à 162,9 %, en moyenne, de 2007 à 2019. En d'autres termes, le gouvernement provincial a dépensé plus d'argent sur les subventions aux entreprises qu'il en a perçu sous forme de revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés au cours de la période. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard aurait pu éliminer tous les impôts sur le revenu des sociétés au cours de la période s'il

²⁰ Pour être clairs, ce ne sont pas toutes les EG qui paient des impôts sur le revenu des sociétés. Par exemple, de nombreuses sociétés d'État, comme BC Hydro, sont exemptées de payer l'impôt sur le revenu provincial ou fédéral.

²¹ Cela est en partie attribuable aux revenus relativement faibles de l'impôt sur le revenu des sociétés de l'Île-du-Prince-Édouard.

Tableau 3 : Subventions en tant que pourcentage de l'impôt sur le revenu des sociétés, fédérales et provinciales, 2007-2019

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne de 2007 à 2019
Fédéral	15	14	16	19	20	15	13	11	11	10	10	9	11	13
T.-N.-L.	24	23	36	45	33	43	32	33	28	25	24	28	25	31
Î.-P.-É.	155	307	206	162	228	179	115	105	110	98	124	147	181	163
N.-É.	45	50	46	46	42	48	43	51	48	41	51	51	55	48
N.-B.	63	42	48	37	54	46	43	39	44	24	26	25	26	40
QC	146	130	104	100	95	105	107	104	97	85	79	73	87	101
ON	16	19	21	34	55	62	60	53	51	44	43	61	79	46
MB	92	96	121	156	210	98	75	91	83	80	66	46	55	98
SK	76	43	73	176	147	124	56	70	67	119	70	56	74	89
AB	35	46	49	49	26	27	19	18	22	38	53	30	41	35
C.-B.	72	81	93	83	90	88	65	64	68	56	55	48	56	71

Remarque : les valeurs relatives aux provinces ne concernent que les subventions provinciales et l'impôt sur le revenu des sociétés.

Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01.

avait également mis fin aux subventions aux entreprises, auquel cas il serait resté encore 390 millions \$.

Deux provinces ont dépensé l'équivalent de presque tous les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés sur les subventions provinciales. Comme le montre le tableau 3, les subventions provinciales au Québec représentaient en moyenne 100,9 % des revenus annuels tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. En d'autres termes, le gouvernement du Québec aurait pu effectivement éliminer tous les impôts provinciaux sur le revenu des sociétés au cours de la période s'il avait également mis fin aux subventions provinciales aux entreprises. De même, l'équivalent de presque tous les revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés du Manitoba (97,6 %) a été dépensé sur les subventions aux entreprises (en moyenne) de 2007 à 2019.

La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont également engagé des dépenses relativement élevées en subventions provinciales exprimées en tant que part des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. Les subventions provinciales en Saskatchewan (en moyenne) représentaient 88,6 % des revenus tirés de l'impôt provincial sur

le revenu des sociétés au cours de la période. En d'autres termes, en moyenne, l'équivalent de près de neuf dollars sur dix de revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés a été renvoyé à certaines entreprises de la Saskatchewan sous forme de subventions de 2007 à 2019. En moyenne, les subventions provinciales en Colombie-Britannique représentaient 70,7 % de tous les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés perçus par le gouvernement provincial, ce qui équivaut à plus de deux dollars sur trois des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés perçus qui sont renvoyés à certaines entreprises sous forme de subventions.

Pour deux provinces, les subventions aux entreprises représentaient environ la moitié de tous les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés (en moyenne) de 2007 à 2019. Les subventions provinciales en Ontario représentaient 46,1 % des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés au cours de la période, tandis que la Nouvelle-Écosse a inscrit un chiffre comparable, à 47,6 %.

Dans les trois provinces restantes, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et Terre-Neuve-et-Labrador, les subventions aux entreprises représentaient entre 30 et 40 % des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des sociétés. En moyenne, les subventions provinciales au Nouveau-Brunswick représentaient 39,8 % des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés, soit l'équivalent de près d'un dollar sur quatre perçu. De même, les subventions provinciales en Alberta (en moyenne) représentaient 34,7 % des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés. Enfin, les subventions provinciales à Terre-Neuve-et-Labrador représentaient en moyenne 30,7 % des revenus tirés de l'impôt provincial sur le revenu des sociétés au cours de la période.

Conclusion

Les gouvernements devraient toujours se préoccuper de la pertinence des dépenses, et les déficits budgétaires devraient particulièrement inciter les gouvernements à examiner de plus près les dépenses; les subventions aux entreprises sont un domaine important à examiner. Les données présentées dans ce rapport montrent que les subventions accordées aux entreprises au moyen de dépenses gouvernementales au cours de la période d'étude 2007-2019 ont entraîné des coûts importants pour les budgets gouvernementaux et les contribuables canadiens en général. Dans la mesure où les subventions ne favorisent pas une croissance économique généralisée, comme l'indique la documentation, les subventions aux entreprises se démarquent comme un secteur clé où la réforme des dépenses s'impose.

Tableau 1 de l'annexe : Subventions aux entreprises gouvernementales, 2020 millions \$, fédérales et provinciales, 2008-2019

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Somme de 2008 à 2019
Fédéral	1 333	1 743	1 844	1 660	723	762	753	643	550	541	559	620	11 730
T.-N.-L.	12	17	20	23	16	13	15	16	16	19	21	22	210
Î.-P.-É.	2	1	1	2	3	0	1	1	0	0	0	0	13
N.-É.	36	38	42	56	55	61	70	67	71	69	85	81	733
N.-B.	10	10	13	13	14	21	21	16	12	17	14	14	173
QC	1 334	1 698	1 991	1 791	1 781	1 784	1 631	1 491	1 522	1 574	2 497	2 648	21 743
ON	1 251	1 529	1 550	2 057	1 932	1 959	2 022	2 201	2 401	2 640	2 984	3 146	25 672
MB	83	97	85	69	78	83	66	79	78	76	86	98	976
SK	82	87	93	91	79	106	120	115	106	103	97	103	1 181
AB	362	379	369	427	426	459	463	525	640	616	601	547	5 812
C.-B.	1 134	1 202	1 304	1 247	1 308	1 289	1 262	1 328	1 347	1 323	1 399	1 455	15 598

Remarque : ce tableau fait appel à une approche comptable différente de celle utilisée pour les autres tableaux de ce rapport. Ces valeurs ne peuvent pas être soustraites des totaux indiqués par ailleurs pour établir les valeurs relatives aux entreprises privées.

Sources: Statistics Canada, Table 10-10-0147-01; Table 18-10-0005-01.

Tableau 2 de l'annexe : Subventions locales ajustées en fonction de l'inflation par déclarant fiscal, 2007-2019

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Somme de 2007 à 2019
T.-N.-L.	19	18	24	26	28	30	33	37	39	39	56	40	45	435
Î.-P.-É.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9	18
N.-É.	49	53	56	61	81	79	88	100	95	101	97	100	97	1 056
N.-B.	33	36	38	43	38	29	33	32	28	20	23	24	26	401
QC	186	145	155	165	171	176	186	175	197	193	223	231	253	2 457
ON	150	125	140	139	141	140	139	145	179	195	198	200	237	2 128
MB	79	97	113	100	104	107	92	72	85	84	82	118	130	1 263
SK	151	286	105	175	191	211	144	191	144	178	140	180	209	2 305
AB	138	144	150	145	163	156	165	161	181	220	194	172	160	2 149
C.-B.	178	123	125	141	138	138	135	133	133	134	134	133	138	1 783

Sources: Statistics Canada, Table 36-10-0450-01; Table 18-10-0005-01; Table 11-10-0047-01.

Références

Alberta (2010). *Budget 2010*. <<https://open.alberta.ca/dataset/9b737a16-9534-4b46-817b-889cd5e25681/resource/a27f36f6-2692-4d2f-b6d1-9f42e23d328b/download/fiscal-plan-complete.pdf>>, en date du 6 décembre 2022.

Alberta (2017a). *Annual Report 2017-2018*. <<https://www.alberta.ca/government-and-ministry-annual-reports.aspx#prior>>, en date du 15 septembre 2022.

Alberta (2017b). *Transportation: Annual Report 2017-2018*. <<https://open.alberta.ca/dataset/d24ecf3f-d15a-4e41-b090-9e1a4c85949a/resource/fb79da60-60c5-4205-b7db-ce7b43d96c76/download/transportation-annual-report-2017-2018.pdf>>, en date du 15 septembre 2022.

Aliakbari, Elmira, Ross McKittrick et Ashley Stedman (2018). *Electricity Reform in Ontario: Getting Power Prices Down*. Fraser Institute. <<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/electricity-reform-in-ontario-getting-power-prices-down.pdf>>, en date du 15 septembre 2022.

Balancing Pool (2010). *Annual Report 2010*. <<https://www.balancingpool.ca/financial-reports/>>, en date du 4 novembre 2022.

Bureau de la responsabilisation financière de l'Ontario (2017). *Fair Hydro Plan: An Assessment of the Fiscal Impact of the Province's Fair Hydro Plan*. <<https://www.fao-on.org/web/default/files/publications/Fair%20Hydro/Fair%20Hydro%20Plan.pdf>>, en date du 15 septembre 2022.

Bureau de la responsabilisation financière de l'Ontario (2022). *Ontario's Energy and Electricity Subsidy Programs* <<https://www.fao-on.org/fr/Blog/publications/energy-and-electricity-2022>>, en date du 15 septembre 2022.

Bureau du vérificateur général du Canada (1995). *Report of the Auditor General of Canada*.

Canada, Ministère des Finances (2021). *Fiscal Reference Tables*. <<https://www.canada.ca/content/dam/fin/publications/frt-trf/2021/frt-trf-21-eng.pdf>>, en date du 9 août 2022.

Canada, Ministère des Finances (2022). *Report on Federal Tax Expenditures: Concepts, Estimates and Evaluations*. <<https://www.canada.ca/content/dam/fin/publications/taxexp-depfisc/2022/taxexp-depfisc-22-eng.pdf>>, en date du 19 août 2022.

Colombie-Britannique, Bureau du vérificateur général de la Colombie-Britannique (2002). *2002/03 Report 10. Adopting Best Practices in Government Financial Statements Part 1: Financial Statement Issues*. <<https://www.bcauditor.com/sites/default/files/publications/2003/report10/report/adopting-best-practices-government-financial-statements%E2%80%9320012002.pdf>>, en date du 9 août 2022.

Finances of the Nation (2021). *Government Revenue and Expenditure*. <<https://financesofthenation.ca/real-fedprov/>>, en date du 10 août 2022.

Fuss, Jake et Milagros Palacios (2020). *The Growing Debt Burden for Canadians*. Fraser Institute. <<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/growing-debt-burden-for-canadians.pdf>>, en date du 10 août 2022.

Fuss, Jake et Steve Lafleur (2021). *Federal and Provincial Debt-Interest Costs for Canadians*. Fraser Institute. <<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/federal-and-provincial-debt-interest-costs-for-canadians.pdf>>, au 31 janvier 2023.

Hutchins, Aaron (26 juillet 2012). Better Tax Credit Lure B.C. Video Game Makers to Ontario. *Maclean's*. <<https://www.macleans.ca/economy/business/better-tax-credits-lure-b-c-video-game-makers-to-ontario/>>, en date du 2 novembre 2022.

Lester, John (2012). *Managing Tax Expenditures and Government Program Spending: Proposals for Reform*. Documents de recherche EPP, 5 (35). Université de Calgary, School of Public Policy. <<https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2016/03/tax-expenditures-lester.pdf>>, en date du 22 août 2022.

Lester, John (2018). *Business Subsidies in Canada: Comprehensive Estimates for the Government of Canada and the Four Largest Provinces*. Documents de recherche EPP, 11 (1). Université de Calgary, School of

Public Policy. <<https://journalhosting.ucalgary.ca/index.php/sppp/article/view/43144/30948>>, en date du 10 août 2022.

Milke, Mark (2007). *Corporate Welfare: A \$144 Billion Addition*. Fraser Institute. <<https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/corporate-welfare-a-144-billion-addiction.pdf>>, en date du 10 août 2022.

Milke, Mark (2014). *Government Subsidies in Canada: A \$684 Billion Price Tag*. Fraser Institute. <[https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/government-subsidies-in-canada-a-684-billion-price-tag\(1\).pdf](https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/government-subsidies-in-canada-a-684-billion-price-tag(1).pdf)>, en date du 10 août 2022.

Mintz, Jack (2022, 5 août). Report Subsidies as Negative Taxes. *Financial Post*. <<https://financialpost.com/opinion/jack-mintz-report-subsidies-as-negative-taxes>>, en date du 19 août 2022.

Mitchell, Matthew D., Jeremy Horpedahl et Olivia Gonzalez (2002). Do Targeted Economic Development Incentives Work as Advertised? Document de travail.

Mudhar, Raju (11 juillet 2012). Rockstar Games Expands in Ontario. *Toronto Star*. <<https://www.thestar.com/entertainment/2012/07/11/rockstar-games-expands-in-ontario.html>>, en date du 2 novembre 2022.

Pack, Howard et Kamal Saggi (2006). Is There a Case for Industrial Policy? A Critical Survey. *World Bank Research Observer* 21 (2) : 267–297. <https://doi.org/10.1093/wbro/lkl001>

Peters, Alan et Peter Fisher (2004). The Failures of Economic Development Incentives. *Journal of the American Planning Association* 70 (1): 27–37. <<https://www.mackinac.org/archives/2009/nr043009-petersfisher.pdf>>, en date du 18 août 2022.

Robson, William B.P. et Alexandre Laurin (2017). *Hidden Spending: The Fiscal Impact of Federal Tax Concessions*. C.D. Howe Institute Commentary 469. C.D. Howe Institute. <https://www.cdhowe.org/sites/default/files/2021-12/Commentary_469.pdf>, en date du 22 août 2022.

Statistique Canada (2022a). Table 10-10-0147-01. Canadian government finance statistics (CGFS), statement of operations and balance sheet for consolidated governments (x 1 000 000). <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1010014701&request_locale=fr>

Statistique Canada (2022b). Table 11-10-0047-01. Summary characteristics of Canadian tax filers. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1110004701&request_locale=fr>

Statistique Canada (2022c). Table 18-10-0005-01. Consumer Price Index, annual average, not seasonally adjusted. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1810000501&request_locale=fr>

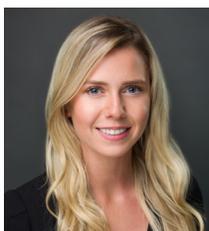
Statistiques Canada (2018). User Guide: Canadian System of Macroeconomic Accounts, Chapter 9 Government Finance Statistics. <<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/13-606-g/2016001/article/14624-fra.htm>>

Statistiques Canada (2022d). Table 36-10-0450-01, Revenue, expenditure and budgetary balance - General governments, provincial and territorial economic accounts (x 1 000 000). <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3610045001&request_locale=fr>

Tombe, Trevor (2015). *Better Off Dead: "Value Added" in Economic Policy Debates*. Documents de recherche EPP, 8 (9). Université de Calgary, School of Public Policy. <<https://www.policyschool.ca/wp-content/uploads/2016/03/value-added-tombe.pdf>>, en date du 1^{er} novembre 2022.

Varcoe, Chris (23 juillet 2019). Calgary on Slippery Slope Using Public Money to Nab Red Deer Jobs. *Calgary Herald*. <<https://www.ucalgary.ca/news/varcoe-calgary-slippery-slope-using-public-money-nab-red-deer-jobs>>, en date du 2 novembre 2022.

À propos des auteurs



Tegan Hill

Tegan Hill est économiste principale à l'Institut Fraser. Elle est titulaire d'un baccalauréat en économie et d'une maîtrise en politique publique de l'Université de Calgary. Les articles de Mme Hill ont été publiés dans de grands journaux canadiens, dont le *Globe and Mail*, le *National Post* et l'*Ottawa Citizen*. Elle est spécialisée dans les dépenses publiques, la fiscalité et la dette..



Joel Emes

Joel Emes est économiste principal, Addington Centre for Measurement, à l'Institut Fraser. Joel a commencé sa carrière au Fraser Institute et l'a rejoint après un passage en tant qu'analyste principal, directeur exécutif par intérim, puis conseiller principal du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique. Joel a lancé et dirigé plusieurs projets phares dans les domaines de la liberté fiscale et de la performance du gouvernement, des dépenses, de la dette et des passifs non financés. Il soutient de nombreux projets à l'Institut dans des domaines tels que l'investissement, la péréquation, la performance scolaire et la politique fiscale. Joël est titulaire d'un B.A. et une maîtrise en économie de l'Université Simon Fraser.

Remerciements

Les auteurs reconnaissent les apports des évaluateurs anonymes internes et externes qui ont offert de nombreux commentaires et suggestions d'une grande pertinence. Les auteurs ont la responsabilité exclusive de toute erreur ou omission restante. Puisque les chercheurs ont travaillé de manière indépendante, les points de vue et les conclusions exprimés dans cette recherche ne représentent pas nécessairement celles du conseil d'administration, du personnel ou des partisans de l'Institut Fraser.

Renseignements sur la publication

Répartition

Ces publications sont disponibles sur le site <<http://www.fraserinstitute.org>> en format PDF (Portable Document Format) et peuvent être lus au moyen d'Adobe AcrobatMD ou d'Adobe ReaderMD, versions 8/9 ou ultérieures. Adobe Acrobat ReaderDCMD, la plus récente version, peut être téléchargé gratuitement du site d'Adobe Systems Inc. au <<http://get.adobe.com/reader/>>. Les lecteurs qui éprouvent des difficultés à visualiser ou à imprimer nos fichiers PDF lorsqu'ils utilisent des applications distribuées par d'autres fabricants (par exemple, Aperçu d'Apple) devraient se tourner vers Reader ou Acrobat.

Pour commander des publications

Pour commander des exemplaires imprimés des publications de l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec le coordonnateur des publications :

- courriel : sales@fraserinstitute.org
- téléphone : 604 688-0221, poste 580, ou au numéro sans frais 1 800 665-3558, poste 580

Médias

Pour toute demande de nature médiatique, veuillez communiquer avec le service des communications :

- téléphone : 604.714.4582
- courriel : communications@fraserinstitute.org.

Droits d'auteur

Droits d'auteur de l'Institut Fraser, 2023. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous aucune forme sans permission écrite, sauf s'il s'agit de brefs passages cités dans le cadre d'articles et examens importants.

Date de parution

Mars 2023

ISBN

978-0-88975-726-4

Citation

Tegan Hill et Joel Emes (2023). *Le coût des subventions aux entreprises au Canada*. Institut Fraser. <<http://www.fraserinstitute.org>>.

Pour appuyer l'Institut Fraser

Pour savoir comment appuyer l'Institut Fraser, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes

- Development Department, Fraser Institute
Fourth Floor, 1770 Burrard Street
Vancouver, British Columbia, V6J 3G7 Canada
- numéro de téléphone sans frais : 1 800 665-3558, poste 574
- courriel : development@fraserinstitute.org
- site Web : <<http://www.fraserinstitute.org/donate>>

Objectif, financement et indépendance

L'Institut Fraser offre un service public utile. L'Institut produit des études portant sur les répercussions économiques et sociales des politiques gouvernementales en vigueur, de même que des études et programmes d'éducation éprouvés portant sur l'adoption de politiques de rechange dans un but d'amélioration de la qualité de vie.

L'Institut Fraser est un organisme sans but lucratif. Nos activités sont financées au moyen de dons, de subventions sans restrictions, de ventes de billets et de commandites d'événements, d'octroi de licences d'utilisation de produits pour distribution publique et de vente de publications.

Toutes les études de l'Institut Fraser font l'objet d'un rigoureux processus d'évaluation par les pairs et sont menées et publiées indépendamment du conseil d'administration de l'Institut et de ses donateurs.

Les opinions exprimées par les auteurs leur sont propres et ne représentent pas nécessairement celles de l'Institut, de son conseil d'administration, de ses donateurs, des personnes qui l'appuient ni de son personnel. Cette publication n'implique aucunement que l'Institut Fraser, ses fiduciaires ou son personnel appuient ou s'opposent au passage de toute loi ni qu'ils appuient ou s'opposent à tout parti ou candidat politique particulier.

Afin de contribuer à une saine discussion des questions publiques entre les citoyens qui désirent améliorer la qualité de vie de la population au moyen de l'adoption de meilleures politiques gouvernementales, l'Institut soumet les études qu'elle publie à de rigoureuses vérifications, notamment la vérification des sources de données, la capacité de reproduction des méthodes d'analyse et le débat intelligent sur les répercussions concrètes des recommandations en matière de politiques.

À propos de l'Institut Fraser

Our mission is to improve the quality of life for Canadians, their families, and future generations by studying, measuring, and broadly communicating the effects of government policies, entrepreneurship, and choice on their well-being.

Notre mission consiste à améliorer la qualité de vie des Canadiens et des générations à venir en étudiant, en mesurant et en diffusant les effets des politiques gouvernementales, de l'entrepreneuriat et des choix sur leur bien-être.

Examen par les pairs : validation de l'exactitude de nos études

Les études produites par l'Institut Fraser font l'objet d'un rigoureux processus d'examen par les pairs. Les nouvelles études, les projets de recherche majeure et les études faisant l'objet de modifications de fond que mène l'Institut Fraser sont examinés par des experts réputés dans le domaine concerné. L'examen externe constitue un processus à l'aveugle, lorsque possible. Les mises à jour apportées aux études ayant préalablement fait l'objet d'un examen et les nouvelles versions d'études préalablement examinées ne font pas l'objet d'un examen, sauf si l'actualisation entraîne des modifications de fond ou des modifications à la méthodologie.

Le processus d'examen est supervisé par les directeurs des services de recherche de l'Institut. Ils sont responsables de veiller à ce que toute étude publiée par l'Institut fasse l'objet de l'examen par les pairs adéquat. S'il survient un différend entourant les recommandations des évaluateurs pendant le processus d'examen par les pairs, l'Institut peut se tourner vers son comité consultatif de rédaction, composé de spécialistes provenant du Canada, des États-Unis et d'Europe pour résoudre le différend.

Comité consultatif de rédaction

Membres

Prof. Terry L. Anderson

Prof. Robert Barro

Prof. Jean-Pierre Centi

Prof. John Chant

Prof. Bev Dahlby

Prof. Erwin Diewert

Prof. Stephen Easton

Prof. J.C. Herbert Emery

Prof. Jack L. Granatstein

Prof. Herbert G. Grubel

Prof. James Gwartney

Prof. Ronald W. Jones

Dr. Jerry Jordan

Prof. Ross McKittrick

Prof. Michael Parkin

Prof. Friedrich Schneider

Prof. Lawrence B. Smith

Dr. Vito Tanzi

Anciens membres

Prof. Armen Alchian*

Prof. Michael Bliss*

Prof. James M. Buchanan* †

Prof. Friedrich A. Hayek* †

Prof. H.G. Johnson*

Prof. F.G. Pannance*

Prof. George Stigler* †

Sir Alan Walters*

Prof. Edwin G. West*

* défunt ; † Lauréat d'un prix Nobel